



**PRÉFET
DE LA HAUTE-
GARONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



PENSEZ À ANTICIPER VOS DEMANDES DE CARTES NATIONALES D'IDENTITÉ (CNI) ET DE PASSEPORTS

Message aux élèves et aux étudiants :

Pour ne pas être pris au dépourvu et obtenir un titre à jour :

- si vous devez passer un examen ou un concours,
- si vous devez vous inscrire dans un établissement d'un pays étranger,
- si vous devez effectuer un voyage scolaire ou un stage à l'étranger,
- si vous devez solliciter une aide sociale (bourse, allocation...), vous devez tenir compte des délais de traitement des demandes et également des périodes d'affluence (notamment du printemps à l'été et à l'approche des vacances scolaires) pour obtenir un rendez-vous en mairie.

Conseils aux élèves et aux étudiants :

N'attendez pas le dernier moment pour déposer votre demande de titre.

Le lieu de dépôt de votre demande ne dépend pas de l'adresse de votre domicile : vous pouvez vous rendre dans la mairie de votre choix sur tout le territoire national, à condition qu'elle soit équipée d'un dispositif de recueil d'une demande de CNI et de passeport. La cartographie des communes de la Haute-Garonne dotées d'un dispositif de recueil est accessible sur :

<https://www.haute-garonne.gouv.fr/contenu/telechargement/51608/379547/file/R%C3%A9partition%20des%20DR%20de%20la%20Haute-Garonne%20pour%20publication%2011-03-24.pdf>

La prise de rendez-vous auprès des mairies se fait en ligne. Le moteur ci-après permet de choisir le lieu le mieux adapté, en fonction des critères de distance et de délai choisis par l'utilisateur :

<https://rendezvouspasseport.ants.gouv.fr/>

Avant le rendez-vous, il convient d'effectuer une pré-demande en ligne :

<https://passeport.ants.gouv.fr/demarches-en-ligne>

Vous veillerez à vérifier la complétude de votre dossier avant le rendez-vous pour éviter son report. Vous trouverez les informations sur la composition du dossier sur le site internet indiqué ci-dessus.